

# Fonds VIA Smart Equity Europe

Performance Financière  
& Neutralité Carbone



« C'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas »  
Victor Hugo, 1870, Carnets

Mars 2021 - Communication Marketing pour clients professionnels et non professionnels

## VIA AM est fière de renforcer ses engagements sociaux et environnementaux en proposant des parts neutres en carbone pour son fonds VIA Smart-Equity Europe

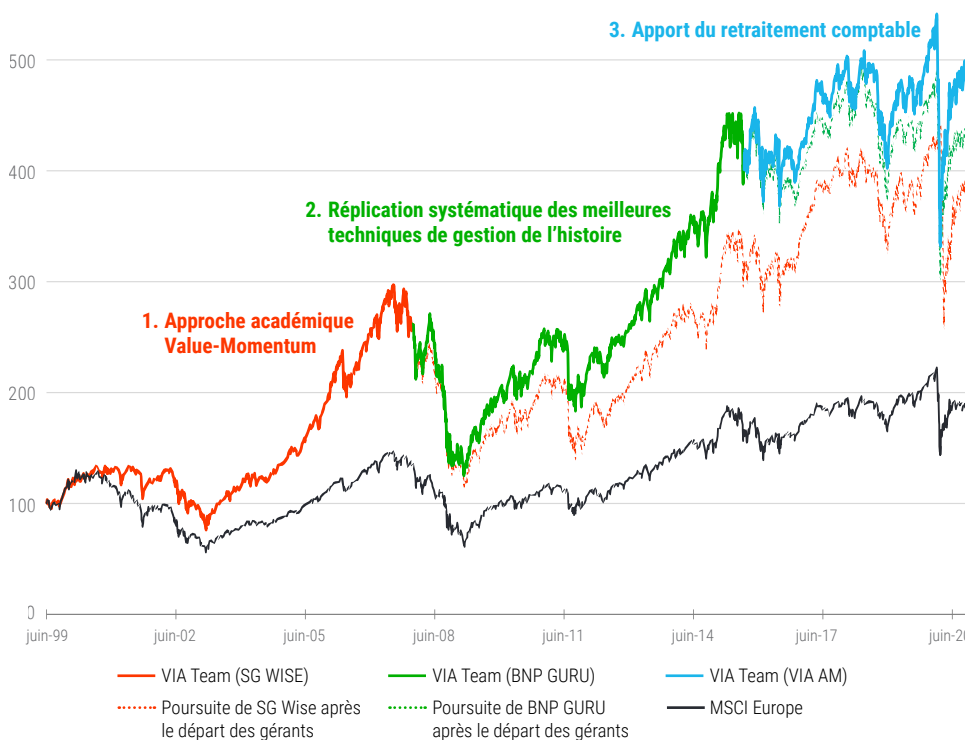
Cette démarche répond à un double objectif d'avenir :

**1.** Faire fructifier son épargne en investissant dans une **stratégie éprouvée**, avec plus de **20 ans de track-record** à succès.

**2.** Contribuer à la résolution de l'un de nos principaux défis environnementaux, en **compensant les émissions de dioxyde de carbone**.

Les parts neutres en carbone disponibles – parts SI, I et P – renforcent l'approche ESG de VIA AM.

### Track-record audité des gérants de VIA AM sur les actions européennes



	Equipe VIA AM	MSCI Europe
Perf. cumulée %	<b>424.9</b>	107.0
Perf. annualisée %	<b>8.0</b>	3.4
Volatilité %	<b>18.9</b>	19.6
Ratio de Sharpe	<b>0.42</b>	0.18
Perte maximale %	<b>-57.9</b>	-58.5

Source : VIA AM.  
Données du 30.06.1999 au 31.12.2020.

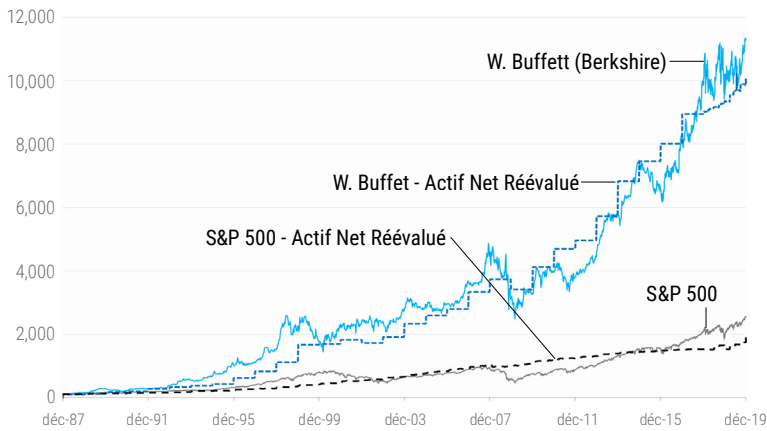
Avant de fonder VIA AM, Guillaume Dolisi et Laurent Pla ont créé et géré plusieurs stratégies systématiques, dont :  
**SG WISE** entre 1999 et 2007.  
**BNP Paribas GURU** : de 2008 à 2015.

Les performances passées ne constituent pas un bon indicateur de la performance future.

Source : VIA AM / Données du 30.06.1999 au 31.12.2020. Performances nettes de frais de gestion (1% de 1999 à 2015, puis frais du fonds VIA Smart Equity Europe). De 1995 à 2015, les performances ont été réalisées avec les moyens de grandes institutions financières.

## Maximiser la création de valeur à long terme, la performance suivra !

### W. Buffett & C. Munger (30 ans) 5% de surperformance par an



Les performances passées ne constituent pas un bon indicateur de la performance future.

Source : Bloomberg. Données du 30.12.1987 au 30.12.2019.

### La création de valeur comme moteur de la performance

- À court terme, le marché peut être particulièrement erratique, mais à long terme il suit la création de valeur réalisée : **Actif Net Réévalué** économique.
- Les plus grands gérants de l'histoire, comme Warren Buffett l'ont compris, il est très difficile de prédire les marchés, mais si les entreprises créent de la richesse, à long terme, leurs cours de bourse la refléteront.
- Du point de vue de l'investisseur, cela revient à payer une bonne société à un prix raisonnable.

## Identifier les opportunités nécessite de se poser les bonnes questions

- Ces questions sont simples et relèvent du bon sens
- Nous sélectionnons les meilleures sociétés combinant les **3 qualités suivantes à la fois**

### Prise en compte de critères ESG – Exclusions normatives et approche « best-in-class »

Des filtres ESG sont appliqués à l'univers et les notes Sustainalytics™ sont prises en compte

#### Forte rentabilité

1. La société est-elle rentable ?

#### Bonnes perspectives

2. Le business va-t-il dans le bon sens ?

#### Évaluation attrayante

3. La société est-elle bon marché ?

## ...et d'y apporter les bonnes réponses !

- Rentabilité et évaluation sont souvent mesurées à l'aide de données comptables, qui ne sont **pas faites pour les investisseurs** et peuvent même les induire en erreur.
- Dans une recherche de **vérité comptable**, nous avons développé une technologie unique, **VIA leap®**, nous permettant de transformer la comptabilité de plus de 3 000 sociétés dans le monde en des données économiques comparables.

#### PER comptable

Nestlé meilleur marché : **27x**  
Amazon plus chère : **108x**

#### PER économique

Nestlé et Amazon ont le même multiple de **35x**

Source : VIA AM, novembre 2020.



## VIA AM's ESG commitments



VIA AM intègre des **critères ESG** à ses stratégies d'investissement à travers trois piliers : le respect d'une **liste d'exclusion** de titres controversés (charbon thermique, armement, tabac, etc.) ; la prise en compte de **problématiques hors-bilan** (démantèlement de centrales, déficit de fonds de pension, etc.) ; ainsi que l'intégration de **notes Sustainalytics™**.



VIA AM soutient des **projets de reforestation** à travers le monde, comptabilisant près de **10 000 arbres** plantés depuis 2019. Le dernier projet de VIA AM portait sur la **préservation de la mangrove à Madagascar**, avec plus de **6 500 arbres plantés** et **65 jours de travail** pour les populations locales.



VIA AM a également mis en place un **système de recyclage des ordures** pour l'ensemble de ses collaborateurs avec des bacs dédiés à chaque type de déchet.

## Compensation carbone : le choix de ce qui est quantifiable

Notre philosophie de gestion repose sur la **maximisation de la création de valeur à long terme** pour nos investisseurs. Mais à long terme, faire fructifier son épargne sans préserver l'environnement pourrait se révéler contre-productif !

VIA AM c'est une équipe de gestion quantitative avec plus de **20 années d'expérience** dans les approches d'investissement systématiques fondamentales et une équipe de recherche dédiée au retraitement de la comptabilité, à la vérité des chiffres.

Avec la solution d'investissement VIA Smart-Equity Europe *Carbon Neutral*, nous poursuivons notre objectif de « **performance financière** », tout en faisant le choix de concentrer nos efforts « extra-financiers » sur la plus grande problématique environnementale du 21<sup>ème</sup> siècle : **la maîtrise des émissions de dioxyde de carbone**.

En lien direct avec notre appétence pour la « vérité des chiffres », de ce qui est **mesurable** et **quantifiable**, nous visons la neutralité carbone de nos investissements en calculant, puis en compensant les émissions carbone des sociétés en portefeuille.

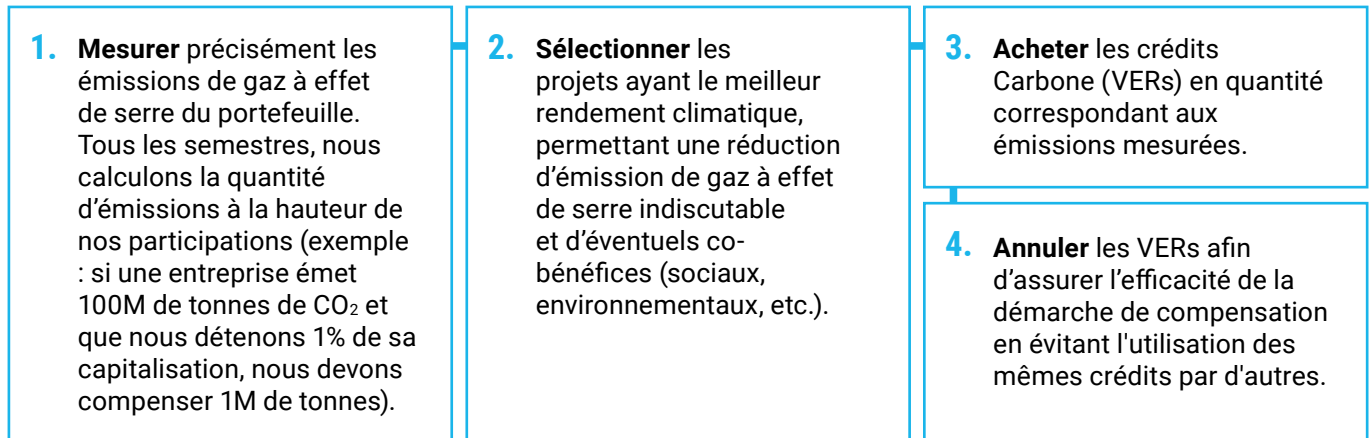


## Compensation carbone : approche et méthodologie

Acteur spécialisé dans la compensation carbone s'appuyant sur une **expertise de plus de 15 ans** de ses associés dans le domaine. Son positionnement indépendant permet d'accéder à un large choix de projets et d'en sélectionner les meilleurs en toute indépendance.



### Les 4 étapes de la compensation carbone :



### Un marché de plus de 15 ans déjà bien structuré

- **Les développeurs de projets** implémentent le projet et assument les risques financiers.
- **Les labélisateurs** certifient que le projet respecte leurs standards.
- **Les auditeurs externes** vérifient et valident les réductions d'émissions.
- **Les teneurs de compte** attribuent le certificat (VER ou Verified Emission Reduction) au développeur dans un registre électronique public, où tous les achats et vente sont enregistrés.



**Avertissement :** Les coûts de compensation carbone sont de 0.05% p.a. pour l'investisseur. La compensation carbone ne peut pas remplacer un effort mis en place par les sociétés détenues en portefeuille pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. De même, VIA AM n'encourage pas directement les entreprises à réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>.

## Les projets de compensation répondent à une large variété des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies

Au-delà du soutien à la lutte contre le changement climatique, VIA AM s'engage dans d'autres projets générant une large variété de co-bénéfices sélectionnés dans les Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies. De nombreux projets associent étroitement les populations locales, **luttant ainsi contre la pauvreté**, permettant d'améliorer la santé et de préserver la **biodiversité**.

Plus d'informations sur les objectifs de développement durable des Nations Unies disponibles ici : <https://www.un.org/sustainabledevelopment>



### Exemple de projet : Préservation d'écosystème en Indonésie

VIA AM envisage de supporter le projet **Katigan Mentaya**. Celui-ci porte sur la **conservation et la reforestation** d'une forêt tropicale marécageuse de 160 000 hectares sur l'île de Bornéo, en **collaboration** avec 34 villages de la zone protégée, permettant de **protéger la biodiversité** et d'emprisonner d'énormes quantités de carbone dans les tourbières.

Le projet protège les habitats vitaux que sont les tourbières dans le centre de Kalimantan en Indonésie pour 5 espèces en danger critique d'extinction, 8 espèces menacées et 31 espèces vulnérables. L'aire protégée abrite entre 5 et 10% de la population mondiale d'ourangs-outans, de singes proboscis et de gibbons.

Le projet Katigan Mentaya contribue aux Objectifs de Développement Durable suivants :

- **Objectif 8** : Promouvoir une croissance économique durable
- **Objectif 13** : Lutte contre le changement climatique
- **Objectif 15** : Promouvoir et restaurer les écosystèmes terrestres

L'estimation de l'empreinte carbone des parts est calculée tous les 6 mois. Le premier projet de compensation interviendra au second semestre 2021.



## Informations Clés sur le fonds VIA Smart-Equity Europe – Parts neutres en carbone



	Part Institutional (SI)	Part Institutional (I)	Part Private (P)
Devise	EUR	EUR	EUR
Code ISIN	LU2280500914	LU2280500831	LU2280500757
Code Bloomberg	VSEECNE LX	VSEENEA LX	VSEECNP LX
Date de lancement	24.02.2021	24.02.2021	24.02.2021
Montant minimum de souscription	5 M €	0.2 M €	1 000 €
Frais de gestion %	0.59	0.81	1.55
Frais de fonctionnement (max. 0.25%)	0.22	0.22	0.22
Taxe d'abonnement %	0.01	0.01	0.05
Frais courants (max.) %	0.82	1.04	1.82
Commission de surperformance %	Aucune	Aucune	Aucune
Frais de souscription % / de sortie %	0.50 / Aucun	0.50 / Aucun	0.50 / Aucun
Coûts de compensation carbone	Les coûts de compensation sont compris entre 0.10% et 0.15% avec 0.05% inclus dans les frais de gestion. De 0.05% à 0.10% restent à charge de la société de gestion.		
Domicile / Enregistrement / Gérant	LU, FR, CH / VIA AM (Veritas Investment Associates)		
Type de fonds / Classification	SICAV UCITS éligible PEA / Actions européennes		
Risque SRRI	6 / 7 (1 étant le plus faible, 7 étant le plus élevé)		
Cut-off / Fréquence de valorisation	12:00 CET, J / Quotidienne		

Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que les parts neutres en carbone sont soumises à un coût supplémentaire de dix points de base au minimum (0.10%) et de quinze points de base au maximum (0.15%) de la Valeur Liquidative. Ces coûts comprennent (i) cinq points de base (0,05%), qui sont fixes et déjà inclus dans les frais de gestion indiqués dans le tableau ci-dessus, et (ii) de cinq points de base (0,05%) à dix points de base (0,10%), correspondant aux coûts de neutralité variables restants à la charge de la société de gestion.

### Pour plus d'information, veuillez contacter

#### VIA AM

+33 1 85 73 22 46  
contact@via-am.com  
www.via-am.com

25, 27 Place de la Madeleine  
75008 Paris, France

#### Eric Sturdza Management Company S.A.

+352 26 97 68 40  
esmc@ericsturdza.lu  
www.ericsturdza.lu

16 rue Robert Stümper  
L-2557 Luxembourg



## Risques liés à la stratégie

### Risques de marché

Les compartiments de la SICAV (Fonds) sont exposés aux variations de marché des titres sous-jacents. Le risque de marché peut être encore plus affecté par les risques de durabilité. La valeur des investissements du Compartiment concerné peut donc être négativement affectée ou exacerbée en cas de survenance d'un risque de durabilité (changement climatique, catastrophe naturelle, pandémies, etc.).

### Risques de perte en capital

Les fonds ne disposent pas de garantie en capital ou de protection, les porteurs de parts sont par conséquent exposés à une perte totale ou partielle de leur capital investi.

### Risques liés aux modèles

Les entreprises sont sélectionnées à partir de modèles. Des indicateurs ont été définis et servent à identifier les entreprises qui ont le profil le plus attrayant.

Il y a un risque que le modèle ne soit pas efficace, car rien ne garantit que les indicateurs choisis resteront éternellement pertinents.

### Risques liés aux devises

Les fonds sont libellés en euro ou en dollar mais peuvent être composés d'entreprises cotées dans d'autres devises. Par conséquent, il existe un risque lié à l'évolution de ces devises contre l'euro et le dollar.

### Risques de concentration

Afin de sélectionner les meilleures entreprises en fonction des critères de sélection préalablement définis, les fonds n'ont pas de :

- Contraintes de représentation sectorielle
- Contraintes de représentation géographique

Il y a par conséquent un risque de concentration des titres sélectionnés dans certains secteurs ou pays. S'agissant des fonds avec une approche « Long only », la « tracking error » peut être élevée : sans contrainte d'allocation, l'évolution des fonds peut s'écarter significativement de l'évolution de leur indice de référence.

### Risque de sous-performance

La méthode d'implémentation, qui vise à générer une surperformance à long terme, peut souffrir de sous-performance à court terme par rapport à l'indice de référence.

## Risques de durabilité

L'objectif du règlement SFDR est d'harmoniser les règles de transparence en ce qui concerne l'intégration des risques de durabilité et la prise en compte des effets négatifs sur la durabilité dans les processus de gestion des investissements des compartiments et la fourniture d'informations liées à la durabilité. Les risques liés au développement durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises ayant des problèmes de violation tels que des sanctions pénales graves, etc.) **peuvent représenter un risque propre et/ou avoir un impact sur les risques des autres compartiments.**

**Les risques de durabilité peuvent contribuer de manière significative à l'augmentation des risques du Compartiment, tels que les risques de marché, les risques de crédit, les risques de liquidité et les risques opérationnels, tout en ayant un impact négatif sur la valeur et/ou le rendement des Compartiments.** Par conséquent, les risques de durabilité sont intégrés dans le processus de gestion des investissements des compartiments et ces derniers visent un meilleur profil environnemental et de durabilité en intégrant les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise).



## Avertissements

Ce document a seulement une vocation informative et ne constitue pas : (i) une sollicitation d'achat ou de vente, (ii) ni ne peut servir de base ou de référence à un contrat ou un engagement quel qu'il soit ou un conseil d'investissement. Ce document fait référence à certains instruments financiers (les « Instrument(s) Financier(s) ») autorisés et régulés dans leurs juridictions d'enregistrement.

Aucune action permettant l'offre publique de ces instruments n'a été prise dans d'autres juridictions exceptées celles indiquées dans le prospectus le plus récent, tous les documents relatifs à l'offre ou à l'information, en fonction des règles établies, des Instruments Financiers concernés où une telle action serait requise, en particulier les Etats-Unis d'Amérique, pour des citoyens américains (tels que définis par la « Regulation of the United States Securities Act of 1933 »). Avant toute souscription dans un pays dans lequel de tels Instruments Financiers sont enregistrés, les investisseurs doivent vérifier s'il n'existe pas de contraintes légales ou des interdictions en lien avec la souscription, l'achat, la détention ou la vente de tels Instruments Financiers. Les investisseurs qui souhaitent souscrire les Instruments Financiers contenus dans ce document doivent lire très attentivement le prospectus le plus récent, ou tout autre document et informations et consulter le rapport financier le plus récent. Le prospectus, et tous les autres documents et informations des Instruments Financiers présentés dans ce document sont disponibles auprès de votre vendeur, s'il existe, ou de l'entité qui assure le marketing des Instruments Financiers mentionnés. Le Représentant et Service de paiement en Suisse est Banque Eric Sturdza SA, Rue du Rhône 112, P.O. Box 3024, CH-1211 Genève 3. Des exemplaires du prospectus, des DICI, des Statuts et des rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus, sans frais, au siège du représentant en Suisse ou sur [www.via-am.com](http://www.via-am.com). Plusieurs conflits d'intérêt réels ou potentiels peuvent provenir de l'ensemble des activités d'investissement des parties engagées en rapport aux Instruments Financiers, tels que leurs professionnels de l'investissement, leurs affiliés. En particulier, les contreparties ou leurs affiliés peuvent offrir de gérer d'autres véhicules d'investissement, dont les intérêts peuvent être différents de ceux des porteurs des Instruments Financiers contenus dans ce document. Les opinions

incluses dans ce document sont celles de VIA au moment indiqué et peuvent changer sans notice préalable. VIA n'est pas obligé de mettre à jour ou de modifier les informations et opinions contenus dans ce document. Les investisseurs doivent consulter leur propre conseil juridique, fiscal et comptable lié à leur domicile, avant d'investir dans les Instruments Financiers afin d'obtenir un avis indépendant de la faisabilité et des conséquences d'un investissement dans les instruments présentés dans ce document.

Merci de noter que les différents Instruments Financiers présentés dans ce document incluent des degrés et types de risque différents et qu'il n'y a pas de garantie que l'un des investissements soit adapté, approprié ou rentable pour le client ou les perspectives du portefeuille d'investissement du client. Etant donné les risques économiques et de marché, il n'existe pas de garantie que les Instruments Financiers atteignent leurs objectifs d'investissement respectifs. Les performances peuvent, entre autres, être affectées par les conditions matérielles des marchés financiers ou de l'économie, incluant les taux d'intérêts, les événements et les conditions de marché en général. Les différentes stratégies sur les Instruments Financiers peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats présentés dans ce document.

Facteurs de risques: VIA AM recommande aux investisseurs de lire attentivement la section 5 « Facteurs de risque généraux » du prospectus de produit.

**La performance passée n'est pas un bon indicateur de la performance future et la valeur des Instruments Financiers peut progresser aussi bien que baisser.**

Les investisseurs peuvent ne pas récupérer les sommes investies. Les données de performance incluses dans ce document ne prennent pas en compte les commissions et les coûts engendrés par les créations, rédemptions et les taxes.

VIA AM est une Société de Gestion enregistrée auprès de « l'Autorité des Marchés Financiers » (AMF) en France, sous le numéro GP-15000029 (le 13 novembre 2015). SAS au capital de 476 000 Euros dont le siège social est 25, place de la Madeleine 75008 Paris, France. RCS Paris 812 021 582 - Membre de l'Association Française de la Gestion Financière (AFG).



25, 27 place de la Madeleine  
75008 Paris, France  
+33 1 85 73 22 46  
[contact@via-am.com](mailto:contact@via-am.com)  
[via-am.com](http://via-am.com)